RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

DOSSIER DE PRESSE

RENTRÉE MÉDIAS

Maisons-Alfort

Jeudi 16 septembre 2021

SOMMAIRE

01 ACTUALITÉS DU BOIS

02 PLAN DE RELANCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

03 L'ACTION DE L'ONF EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

01

ACTUALITÉS DU BOIS

1.1 Le nouveau siège de l'ONF

©Nathalie PETREL / ONF

UN BÂTIMENT À L'IMAGE DE L'ONF : ÉCORESPONSABLE

Courant 2021, une communauté de 365 personnes de l'ONF s'installera au sein d'un campus arboré qui accueille déjà l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).
Il permettra de regrouper en un lieu unique les équipes des services de la direction générale de l'ONF. Il sera une vitrine pour la filière-bois française.

Une vitrine pour la filière bois française
Moins énergivore que le ciment, renouvelable et piège à carbone, le bois est une composante majeure du nouveau siège. L'ensemble de l'ossature du bâtiment de 4 étages sur une surface de 7 600 m2 sera en bois. Le volume de bois utilisé pour la construction représente 2 170 m3 de produits finis dont 84% sera issu de forêts gérées par l'ONF dans la région Grand Est.

84%
Bois certifié PEFC

L'utilisation du bois fera du nouveau siège de l'Office une vitrine du savoir-faire en matière de bois-construction. Des emplois de la filière et des métiers sont mis à l'honneur (charpentiers, ébénistes). Au-delà de la construction, le bois sera utilisé de multiples façons dans le mobilier, l'habillage des parois, les sols et la décoration.

Une construction éco-responsable et exemplaire sur le plan de la performance énergétique et environnemental.
Sur le plan énergétique : le nouveau siège est conçu selon un principe bioclimatique, qui permet en fonction de son orientation (nord, sud…) de tirer avantage de son exposition au soleil notamment ou, au contraire, de limiter ses effets indésirables. Pour le confort des occupants, seront utilisés les moyens architecturaux, les énergies renouvelables et des dispositifs économes en énergie.

- **Une isolation thermique performante** : le bâtiment sera peu consommateur d'énergie grâce à des façades performantes dotées de matériaux biosourcés (isolant en fibre de bois). L'isolation thermique et acoustique variera selon l'orientation des façades.
- **L'installation de brises soleil** : des lamelles orientables sur les fenêtres se déploieront automatiquement en fonction de l'intensité des rayons solaires.
- **Un système de rafraîchissement** de l'air activé lors des périodes de fortes chaleurs (un dispositif de refroidissement de l'air, fondé sur une technologie adiabatique).
- **Des énergies renouvelables et une sobriété électrique** : l'électricité nécessaire au fonctionnement du bâtiment sera fournie par les 800 m2 de panneaux photovoltaïques installés sur les toits et terrasses. Cette production d'énergie, autoconsommée, permettra de couvrir la totalité des besoins en électricité des éclairages et des ascenseurs du bâtiment.
- **L'eau de pluie récupérée pour les sanitaires** : une cuve, alimentée par un système de collecte des eaux de pluie (600 m3), fournira l'eau nécessaire aux sanitaires. La récupération des eaux pluviales permettra d'assurer 90% des besoins en eau non potable des sanitaires du bâtiment.

RE 2020

En 2020, la France passe d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale, la RE2020, plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction.
Elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores avec pour objectif majeur de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2050 par rapport à 1990.
Trois grands axes d'action :
1. Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs.
2. Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie (substituer le ciment et privilégier les matériaux renouvelables et peu émetteur de carbone… en passant par la phase d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage…),
3. Permettre aux occupants de vivre dans un lieu de vie et de travail adapté aux conditions climatiques futures en poursuivant son objectif de confort en été. Les bâtiments devront mieux résister aux épisodes de canicule, qui seront plus fréquents et intenses du fait du changement climatique.
En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO_2.

1.1 Le nouveau siège de l'ONF

Le bois, une garantie de confort et de santé

La construction bois, au-delà de ces performances techniques et économiques est source de bien-être, tant au niveau du confort que de la santé.

Un matériau sain : matériau naturel et vivant par excellence, il régule l'humidité de l'air et assure une hygrométrie constante, apportant une grande qualité de l'air ambiant. Il limite naturellement les risques d'allergies ou de problèmes respiratoires et de déshydratation. Le bois participe à la création d'un climat de bien-être et d'équilibre psychique des personnes.

- **Un confort thermique** : il régule les températures des bâtiments tout au long de l'année, offrant de larges économies d'énergie et assurant un confort de vie permanent aux usagers.
- **Une résistance au feu** : il montre une très grande résistance au feu, assurant les conditions de sécurité nécessaires pour l'évacuation des locaux. Il se trouve, de ce fait, être un matériau tout à fait adapté à la réalisation de bâtiments recevant du public.

BÂTIMENT BBCA BAS CARBONE
LABEL 2018 EXCELLENCE
DÉLIVRÉ PAR CERTIVÉA

SIÈGE DE L'ONF
Label BBCA 2018
Conception – EXCELLENCE

En vertu de l'attestation délivrée par CERTIVÉA à L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, le label BBCA 2018 (référentiel V3.0) est remis par l'association BBCA au bâtiment situé **5B avenue du Général de Gaulle – 94000 Maisons Alfort**, ce jour.

Maitre d'ouvrage : Office National des Forêts
Constructeur : CITY GC-HERVE
Architecte : Vincent Lavergne Architecture Urbanisme, Atelier WOA
Bureau d'étude : ELIOTH

Fait à Paris,
Le 20/04/2021

Le Président de l'Association BBCA
Stanislas Pottier

1.2 L'ONF et son activité « production de bois »

MARCHÉ DU BOIS : REACTIVITÉ ET ADAPTATION, LES MAITRES MOTS DE L'ACTION DE L'ONF

Les données 2020

Le chiffre d'affaires des ventes de bois issus des forêts publiques s'élève en 2020 à 426,5 millions d'euros, contre 491 en 2019. Soit une baisse de 13 % en un an seulement, qui s'explique par les dépérissements en forêt et la crise Covid 19. Ce chiffre d'affaires se répartit entre les forêts domaniales (218,5 millions d'euros) et les communales (208 millions d'euros).
En métropole, le volume vendu s'élève à 11,37 millions de m³ en 2020, contre 11,85 en 2019 accusant une légère baisse de 4 % en un an. L'ONF fournit toujours près de 35 % des bois et 40 % du bois d'œuvre en France. Comment analyser cette tendance ? Le premier confinement a notamment laissé des traces. Entre mars et mai, les acheteurs de bois ont été inquiets. Plusieurs semaines d'arrêts et d'incertitudes n'ont pas pu être rattrapées malgré une forte mobilisation des équipes. À cela s'ajoutent des variations du prix des bois impactés par le changement climatique.

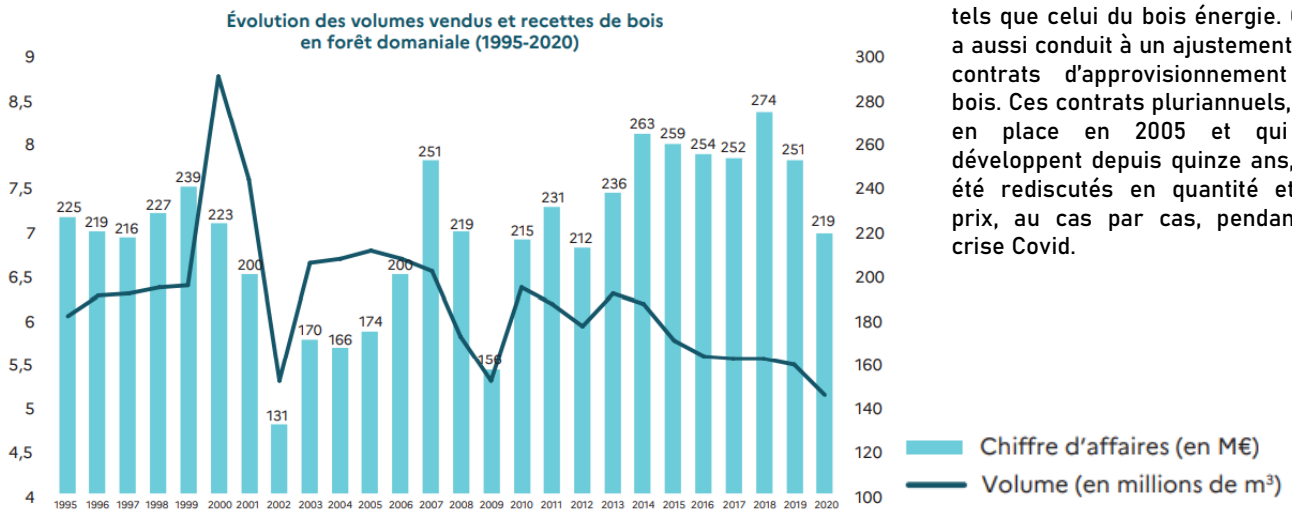

De la souplesse pour accompagner la filière forêt-bois

Les équipes « bois » ont démontré une véritable souplesse en 2020 en accompagnant les acheteurs dans la crise économique et en adaptant les catalogues de ventes en fonction de leurs besoins. L'établissement a su être réactif pour répondre à la demande (par exemple, en chêne, résineux blanc et résineux rouge) et ne pas inonder certains marchés saturés tels que celui du bois énergie. Cela a aussi conduit à un ajustement des contrats d'approvisionnement en bois. Ces contrats pluriannuels, mis en place en 2005 et qui se développent depuis quinze ans, ont été rediscutés en quantité et en prix, au cas par cas, pendant la crise Covid.

DEVELOPPEMENT DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT POUR LA FILIERE

Devant les difficultés rencontrées depuis plusieurs mois par les industriels de la construction pour s'approvisionner en bois et ainsi répondre à terme aux enjeux de la RE2020, l'Etat souhaite mobiliser l'ensemble de la filière forêt – bois et développer la contractualisation entre les différents maillons.

Le 24 juillet dernier, le Premier ministre, Jean Castex a ainsi annoncé une enveloppe de 100 millions d'euros supplémentaires pour la filière bois. Cette dernière qui représente 400.000 emplois en France, est une priorité du gouvernement pour réduire les émissions de CO2.

Jean Castex a demandé à l'ONF, en tant que gestionnaire des forêts publiques, de développer au maximum des contrats d'approvisionnement avec les scieries françaises pour éviter que les productions de bois ne soient vendues aux enchères, s'exposant à l'"action de traders" exportant hors d'Europe. En réponse à cette demande, l'ONF s'engage dès à présent à accélérer le développement des contrats au détriment des ventes aux enchères pour l'ensemble des produits bois récoltés (toutes essences confondues avec un effort particulier pour le chêne) en forêt publique et amplifier le plus rapidement possible le la contractualisation afin de sécuriser l'approvisionnement des industriels.

ONF LOGISTIQUE : un nouveau service pour optimiser la livraison des bois

Début juillet, une nouvelle filiale dédiée à la livraison des bois vendus par l'Office, a vu le jour.

ONF Logistique assure un rôle de négociant en transport pour l'Office et permet à l'établissement de proposer à ses clients un service de livraison des bois de qualité. Pour répondre au développement de la contractualisation souhaité par l'Etat, l'Office se dote d'un outil opérationnel lui permettant d'accroître son offre commerciale et assurer des débouchés auprès des industriels locaux pour l'ensemble des produits récoltés en forêt publique.

02

PLAN DE RELANCE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

PLAN DE RELANCE : OU EN SOMMES-NOUS UN AN APRES ?

En septembre 2020, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, annonçait dans le cadre du plan de relance la mise en place d'un un grand plan de reboisement des forêts françaises, prévoyant 200 millions d'euros sur deux ans (150 pour la forêt, 50 pour l'aval de la filière). L'ambition : reconstituer les forêts dépérissantes et adapter les peuplements vulnérables au changement climatique. Une nécessité pour la forêt française, et un défi d'envergure pour les forestiers de l'Office national des forêts.

Au niveau national, toutes forêts confondues, le plan de relance a prévu la plantation de 45 000 hectares de forêts ce qui correspond à environ 50 millions de jeunes arbres.

Des plantations avec une diversité d'essences

Habituellement chaque année en forêt domaniale, l'ONF fait des plantations sur 2400 hectares soit 3 millions de plants. Dans le cadre du plan de relance, ce ne sont pas moins de 10 millions de plants pour 15 000 hectares de forêts domaniales qui seront mobilisés. Les forestiers n'ont jamais eu à reconstituer des surfaces aussi vastes dans un délai aussi court.
Dans le Jura, la sécherie de la Joux de l'ONF, l'un des deux principaux fournisseurs français de semences forestières, a été particulièrement sollicitée.
Grâce à une saison de fructification exceptionnelle des arbres, un plan de récolte ambitieux a été engagé en 2020 dans les peuplements classés en forêts publiques et sur des essences identifiées comme prometteuses pour l'avenir (chêne pubescent, cèdre de l'Atlas…). Avec un objectif clair : miser sur la diversité des essences forestières pour renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique, tout en intégrant les objectifs de production de bois d'œuvre nécessaires à la filière. L'Office national des forêts ayant toujours majoritairement privilégié la régénération naturelle, les plantations étaient jusqu'alors peu utilisées dans certaines régions. Une réalité qui a conduit les experts à mettre en place un plan de formation dédié. En 2021, près de 500 personnels de l'ONF seront ainsi formés pour piloter et encadrer les projets de reboisement.

Sécherie de la Joux
©ONF

L'approvisionnement en plants forestiers

Les pépinières au centre du dispositif de lutte contre le changement climatique.

Cet objectif est forcément conditionné par la disponibilité des plants forestiers dans les pépinières spécialisées. Or, cette production, périssable par nature, est elle-même complètement dépendante de l'anticipation de l'approvisionnement en semences forestières.

L'élevage d'un plant dure en moyenne un à deux ans jusqu'à la plantation et auxquels s'y ajoutent les délais de récolte et de sécherie.

Pépinière de Peyrat-le-Château
©ONF

PLAN DE RELANCE : OU EN SOMMES-NOUS UN AN APRES ?

Les modalités d'approvisionnement en graines

La récolte des fruits et des graines constitue donc le premier maillon des forêts pour l'atteinte d'un objectif ambitieux de renouvellement forestier.

L'ampleur inédite des changements climatiques auxquels seront confrontés les peuplements forestiers plantés aujourd'hui nous conduit, dans un contexte d'incertitudes, à revoir nos paradigmes et à imaginer des scénarios diversifiés, tant au niveau du choix des essences et des provenances, que de la sylviculture.

Cependant, à l'instar des autres filières fruitières ou viticoles, les récoltes de graines forestières restent très sensibles aux aléas climatiques saisonniers. Ainsi, autant 2020 aura été une excellente récolte, autant 2021 sera davantage incertain en raison du gel et de l'humidité de ce printemps.

1. Les peuplements classés

En automne dernier, les collectes de graines ont été organisées afin de se rapprocher au plus près des besoins du plan de relance, mais aussi en élargissant au maximum la diversité des sites récoltés, tant au niveau des espèces que des provenances. Aussi, concernant le cèdre de l'Atlas et le chêne pubescent, essences toutes deux emblématiques pour leur résilience vis-à-vis du changement climatique, l'ONF a récolté l'an dernier entre 5 et 10 fois plus de graines que lors des années précédentes.

2. Les vergers à graines

Dans une perspective de diversification des essences, le Plan de relance permettra à la France de se doter de nouveaux vergers à graines dont deux de cèdre de l'Atlas et un de chêne pubescent, conçus sous formats innovants avec prise en compte de l'adaptation aux conditions arides. Ces projets sont aujourd'hui bien avancés, grâce à un partenariat entre l'ONF, l'INRAE et le CNPF. Toujours dans le contexte des changements climatiques et afin de valoriser le potentiel d'autres essences ou provenances, il faudra préparer l'avenir de nouvelles ressources génétiques, en coopération internationale, afin de s'affranchir des aléas liés aux importations de semences (notamment pour les pays qui ne disposent pas de filière graines & plants structurée ou pour les semences qui se dégradent très rapidement lors des transports)

Opérateur incontournable pour la gestion de cette ressource, l'ONF gère

1 millier
de peuplements classés en forêt domaniale

26
Vergers à graines

Il est aussi l'un des

2
opérateurs semenciers **qui approvisionnent la filière forestière française.**

ClimEssences, un outil structurant

ClimEssences est un outil sylvo-climatique, développé et porté par le RMT Aforce dont les principales fonctionnalités sont :

- Analogie climatique, c'est-à-dire détermination des secteurs dont le climat actuel correspond au climat prévisionnel futur de votre région
- Compatibilité climatique, c'est-à-dire capacité des essences à supporter le climat prévisionnel futur
- Description des essences au regard de 37 critères depuis le « très adapté » jusqu'au « non adapté »

Son élaboration a bénéficié d'une contribution importante des équipes Recherche Développement et Innovation (RDI) de l'ONF.

Cet outil est accessible via un site Web ouvert à tous depuis le 1° juillet 2021. Le mode standard, intégrant les principales fonctionnalités, est ouvert à tous les utilisateurs intéressés. Le mode expert disposant de fonctionnalités plus pointues nécessite une formation particulière dispensé par le RMT Aforce. Environ 150 spécialistes ONF auront été formés à court terme à ce mode expert.

L'ensemble des personnels techniques de l'ONF, environ 3500 personnes, est en cours de formation.

Retrouvez toutes les informations ici

03_

L'ACTION DE L'ONF EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

03 L'ACTION DE L'ONF EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

En forêt, la préservation de la biodiversité est avec la production de bois et l'accueil du public, l'un des piliers de la gestion forestière durable. Elle s'inscrit dans des politiques plus globales pour lesquelles la France a souscrit des engagements internationaux, comme le développement durable et la biodiversité. En 2020, Le ministère de la Transition écologique confie à l'ONF une mission d'intérêt général en faveur de la biodiversité.

Cette gestion singulière des forêts françaises permet de préserver ou valoriser de manière pérenne un bouquet de services rendus par la forêt tels que la protection de la ressource en l'eau, la régulation thermique, le stockage du carbone, la protection des sols, etc.

CONNAITRE ET PROTEGER LA BIODIVERSITE DES FORETS, UN ENJEU MAJEUR POUR LES EQUIPES DE L'ONF

1 Prise en compte de la biodiversité en gestion courante

La diversité biologique est vitale pour la santé des forêts ainsi que pour l'environnement et l'adaptation des forêts aux changements climatiques. Voilà pourquoi préserver et développer la biodiversité est l'une des missions prioritaires de l'ONF, en métropole comme dans les territoires d'Outre-mer. Cette ambition se traduit par une prise en compte systématique des enjeux environnementaux dans la gestion sylvicole et l'exploitation forestière, avec notamment le marquage et la conservation d'arbres « bio », l'interruption des travaux forestiers durant les périodes de nidification d'oiseaux, la mise en place d'îlots de vieux bois, l'interdiction de produits phytosanitaires ou encore la préservation des sols forestiers et des cours d'eau. Ces actions, menées en synergie avec de nombreux partenaires, sont toutes encadrées par différents outils et documents de prescriptions et de références.

2 Les aires protégées standards

Le réseau Natura 2000 constitue le plus vaste réseau de protection de la biodiversité au monde. Il est composé de sites naturels (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation), terrestres ou marins, dont l'objectif est le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en permettant la pérennisation des activités humaines existantes sur ces espaces. . 1 773 sites Natura 2000 ont été dénombrés en décembre 2017, dont la partie terrestre couvre près de 13% du territoire métropolitain (type Natura 2000, ZSC…)

3 Les aires de protection forte et actions spécifiques financées par l'Etat

La Stratégie nationale aires protégées 2020- 2030 a pour objectif de classer 30% du territoire national (métropole et Outre-Mer) en espaces protégés, dont 10% sous protection forte. A l'issue de la précédente stratégie de création d'aires protégées 2009-2019, environ 1,4% du territoire terrestre métropolitain était couvert par des statuts de protection forte (arrêté de protection de biotope ou de géotope, cœur de parc national, réserve naturelle, réserve biologique), tandis que déjà presque 7% de la superficie des forêts domaniales était déjà concernés. Les 257 réserves biologiques créées et gérées par l'ONF dans les forêts relevant du régime forestier ont apporté une contribution majeure à la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP). Elles continueront d'occuper dans ce cadre une place de premier rang. Conformément aux engagements pris par le président de la République en 2019 lors d'un Conseil de défense écologique et repris par la SNAP, **230.000 hectares de forêts domaniales seront ainsi placés sous statut de protection forte : 50.000 en métropole et 180.000 en Outre-mer.**

Au titre de la mission d'intérêt général en faveur de la biodiversité :
=> L'ONF anime des plans nationaux d'actions (PNA) : tortues marines, Iguane des Petites Antilles, chiroptères, Pélobate brun, Sonneur à ventre jaune, Crapaud vert et leur mise en œuvre comme pour le Balbuzard pêcheur :

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis sa disparition massive de France entre la fin du XIXème et le début du XXème siècle, notamment due à la pression anthropique, le Balbuzard pêcheur recolonise peu à peu les territoires perdus. Depuis son retour spontané en forêt d'Orléans dans les années 80, l'espèce a a été suivie avec la plus grande attention par les naturalistes, associations, gestionnaires de forêts et services de l'Etat.

Le Plan national d'action Balbuzard/Pygargue vient d'être validé pour la période 2020/2029. Pour le balbuzard près de 60% de la population métropolitaine se reproduit sur des forêts gérées par l'ONF. Ces espèces bénéficient de prescriptions environnementales intégrées à la gestion forestière notamment le respect des périodes et de périmètre de quiétude durant la reproduction pour les interventions forestières et la conservation de bouquets d'arbres lors de la coupe définitive (forêt domaniale de Chinon).

03 L'ACTION DE L'ONF EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

=> L'ONF gère la biodiversité des dunes littorales

LE SAVIEZ-VOUS ?

378 kilomètres de dunes domaniales le long de la façade atlantique sont sous la responsabilité de l'ONF dans le cadre d'une mission d'intérêt général confié par l'État. Le bilan des quatre dernières années d'action montre combien la stabilisation des dunes est essentielle pour atténuer les effets du changement climatique.
Depuis quelques décennies, les dunes ont subi une série de tempêtes dévastatrices.

Face à ces phénomènes, les équipes de l'ONF mettent en œuvre, de nombreuses actions dites de « génie écologique ».

©Loïc Gouguet / ONF

Sans travaux de remise en état, il devient alors plus long et plus coûteux de contrôler à nouveau le cordon dunaire, et de réparer les dégâts. La régularité des travaux et des interventions est donc vitale pour la dune .

Loïc Gouguet, responsable technique national Littoral à l'ONF.

Cette stratégie dans la durée porte ses fruits. Depuis 2014, les analyses montrent une diminution de 13 % du nombre de formes érosives observées et une baisse de 52 % des surfaces impactées

Balbuzard pêcheur
©Julien Thurel / ONF

La Réserve biologique intégrale (RBI) du Chapitre - Petit Buëch, (05), a été inscrite le 28 juillet 2021 au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au sud du massif du Dévoluy, entre 1250 et 2050 m d'altitude, dans la haute vallée du Petit Buëch. Sa découverte est possible grâce à des sentiers pédestres balisés, dont le GR 93 et le GRP du Tour du Dévoluy. Les études réalisées dans la RBI du Chapitre Petit Buëch ont révélé la grande richesse en espèces associées à la vieille forêt, à l'abondance de bois morts et d'arbres creux et à la grande quiétude du site : champignons, oiseaux forestiers, chiroptères…espèces associées à la vieille forêt, à l'abondance de bois morts et d'arbres creux et à la grande quiétude du site : champignons, oiseaux forestiers, chiroptères…

A découvrir en vidéo

Thomas Darnis ONF

Les compétences d'un réseau d'experts naturalistes pour guider les gestionnaires

Tous les forestiers de l'ONF sont garants du maintien de l'équilibre environnemental, mais certains ont des missions plus spécialisées. C'est le cas des 230 naturalistes œuvrant dans le cadre de six réseaux Leur mission : observer et bien connaître la biodiversité pour la protéger efficacement. En collaboration avec des acteurs locaux et nationaux, ils réalisent chaque année des inventaires et suivis écologiques sur les espèces en danger comme sur les espèces communes. Ce travail à la fois de recherche et de terrain est crucial. Près de 1 million de données publiques sont déposées chaque année par les naturalistes de l'ONF à l'Inventaire national du patrimoine naturel.

> En récoltant des centaines de milliers de données sur tout le territoire, le travail de ces experts guide les gestionnaires forestiers dans leurs pratiques quotidiennes et permet la conservation d'espèces et d'habitats
>
> **Régine Touffait**, secrétaire générale de la direction Forêts et risques naturels à l'ONF

LE SAVIEZ-VOUS ?

Exemple de mission naturaliste

Un inventaire des Coléoptères saproxyliques (inféodés au bois mort et aux micro-habitats portés par les vieux arbres). a été réalisé entre 2018 et 2021 dans la réserve biologique intégrale en projet des Bois de Retz, en forêt domaniale de Retz (Aisne). Au total, 236 espèces de Coléoptères ont été identifiées dont 2 possèdent une très forte valeur patrimoniale au niveau national (Indice patrimonial 4) et 15 espèces à forte valeur patrimoniale (Indice patrimonial 3).

Cette étude, permet d'affirmer que cette réserve d'une surface de 100 ha possède une entomofaune (insectes) diversifiée et comporte des espèces saproxyliques (associées au bois mort et aux micro-¬habitats portés par les vieux arbres). exigeantes, notamment en raison de l'ancienneté et de la maturité du massif. La grande majorité des espèces est associée aux chênes, pour beaucoup liées aux gros ou très gros bois.

Cet inventaire précise l'intérêt de cette réserve biologique en projet pour la conservation des coléoptères saproxyliques des forêts feuillues de plaine, notamment de chênaies-hêtraies et montre que la forêt de Retz peut faire partie des références pour les Hauts de France, étroitement reliée au massif de Compiègne. Comparé à d'autres massifs forestiers similaires, la valeur patrimoniale de cette réserve est forte et lui confère un intérêt national. La présence de certaines espèces est très probablement à mettre en lien avec l'ancienneté de la forêt, déjà présente sur la carte de Cassini. Les principaux enjeux se situent dans les guides des fongicoles et des lignicoles qui abritent les espèces les plus rares et les plus exigeantes. En gestion courante de la forêt, la préservation de gros et vieux chênes et hêtres morts sur pied ou au sol, est intégrée aux pratiques.

CONTACTS PRESSE
Christiane Baroche – 06 07 78 09 84
Aurélia Lefetey – 06 67 74 36 52
presse@onf.fr

ONF – Direction de la communication :
2, avenue de Saint-Mandé –
75570 Paris Cedex 12